



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2021 DJS 87 Subventions (49.000 euros) à 4 associations parisiennes et signature d'un avenant proposant des activités à vélo

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La pratique du vélo est de plus en plus présente dans la société actuelle, à la fois en tant que pratique sportive compétitive ou de loisir mais aussi en tant que mode de déplacement urbain.

Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif lancé en avril 2019 concernant la généralisation de l'apprentissage du vélo pour les 6 -11 ans d'ici 2022 s'étendant de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège à une pratique pour tous, au quotidien.

Le Savoir Rouler à Vélo se déroule en 3 étapes progressives d'apprentissage :

- Savoir pédaler : cela concerne la maîtrise des fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- Savoir circuler : cela permet de découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Cet apprentissage est d'autant plus important aujourd'hui que les contraintes sanitaires que nous connaissons ont amené les Parisiens à circuler de manière massive à vélo. Ce goût retrouvé pour le vélo doit être accompagné et les Parisiens qui souhaitent le prolonger par une pratique sportive de loisir ou de compétition se doivent de bénéficier d'associations vers lesquelles se tourner. C'est une des priorités de la Mairie de Paris et la raison pour laquelle la Ville de Paris encourage les associations sportives qui officient dans cette discipline.

Ces associations sont indispensables pour faire émerger « une génération vélo » car plus de cyclistes c'est plus de sécurité dans nos déplacements et sorties ludiques à vélo, demain ; c'est plus d'aménagements dédiés et aussi une véritable perspective d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de l'environnement.

Il s'agit de :

- L'association Cocyclette (20^{ème}), pour 5.500 euros,
- Le Vélo Club Saint Germain-des-Prés (6^{ème}), pour 1.500 euros,

- L'association Animation Insertion et Culture Vélo AICV (19^{ème}), pour 2.000 euros,
- Paris Cycliste Olympique, pour 40.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris